

# Diocèse de Vannes - Charte d'accueil 2016

Des paroisses souhaitent accueillir un ou plusieurs prêtres pendant la période estivale. Ce sont habituellement des prêtres étudiants présents en Europe, qui désirent se mettre pendant un mois ou deux au service d'une paroisse.

Cette démarche est une chance pour la paroisse d'accueil, qui trouve là une occasion d'ouverture et d'enrichissement mutuel. Les prêtres accueillis découvrent une nouvelle réalité humaine et ecclésiale.

**Il est important que cet échange se situe dans le cadre de la Mission Universelle de l'Eglise. Cet accueil doit se faire en accord avec l'Evêque du diocèse d'accueil, qui confie la mise en œuvre de cette mission ecclésiale au Service Diocésain de la Coopération Missionnaire-Mission Universelle.** L'accueil tient compte des postes disponibles ou demandés pour les mois d'été. Le **vicaire épiscopal** en lien avec la **Cellule d'Accueil Diocésaine** assurera le suivi des demandes.

Tout séjour qui engage la paroisse, tant au plan pastoral que financier, doit suivre **le protocole d'accord mis en place par le diocèse**. En effet, il nous paraît bon de préciser un certain nombre de points d'attention pour que cette expérience soit un réel témoignage de fraternité universelle. La présente charte précise les engagements de chacun, et est établie pour que **l'accueil se déroule au mieux**, et que cet échange soit bénéfique pour tous

1. En faisant sa demande pour effectuer son séjour dans notre diocèse, le prêtre nous adresse **l'accord écrit de son évêque ou de son supérieur religieux**, ainsi que **l'attestation de son titre de séjour** et de sa **couverture médicale** et éventuellement de la copie de **son permis de conduire**, ainsi que **le questionnaire d'information** qui lui aura été transmis
2. Il est important que les **engagements financiers réciproques** soient clairs dès le départ et de régler dès le début du séjour les problèmes matériels : téléphone, internet, horaire des repas.
  - **Le voyage aller retour** du lieu de résidence jusqu'au diocèse de Vannes sont pris en charge par l'accueilli.
  - La paroisse s'engage à assurer au prêtre : **le logement, les frais de déplacements et de communication** nécessités par le ministère
  - Tous les autres frais sont normalement à la charge personnel de l'accueilli. La paroisse versera une **indemnité pour le service pastoral**, à hauteur de la **péréquation diocésaine**, ainsi que les **horaires des messes célébrées** pendant le séjour.
  - Le prêtre évitera toute forme de sollicitations financières directes auprès des paroissiens.
3. Le prêtre s'engage à respecter **les orientations pastorales et l'organisation de la paroisse** qui l'accueille. Il sera bon de prévoir un accompagnement du prêtre par quelques chrétiens plus référents de la paroisse, pour la durée du séjour. **Pour assurer une bonne coordination les noms de ces personnes seront communiqués à la Cellule d'Accueil Diocésaine**
4. Le prêtre accueilli devra respecter **les tâches qui lui seront demandées**. Le service attendu pourra être précisé oralement et par écrit.
5. **L'accueil devra être préparé**. Toutes les personnes amenées à assumer des responsabilités au niveau de la paroisse (les prêtres, membres des GAP, diacres...) doivent être informées de sa présence et de la durée du séjour. **Les paroissiens seront prévenus à l'église ou par le journal paroissiale et préparés à cet accueil**. Une personne veillera à lui présenter la paroisse, le diocèse, les réalités humaines du secteur (l'office du tourisme peut être mis à contribution).

6. Il peut être bon de mettre à profit cet accueil pour organiser une soirée d'échange avec le prêtre qui pourra présenter son pays et son diocèse.
7. Le prêtre accueilli aura droit à **un jour de congé par semaine**. Si c'est possible et s'il le désire on le mettra en relation avec d'autres prêtres venant en ministère d'été et résidant dans les environs.
8. Pour que cet échange d'un mois ou deux contribue à une ouverture durable de la communauté chrétienne à la mission universelle, on s'efforcera de lui donner une suite : **article dans le bulletin paroissial, échange de courrier avec le ou les prêtres accueillis**, rappel de cet échange au moment de la Semaine Missionnaire Mondiale.

**Le Diocèse de Vannes organise deux rencontres dans l'été auxquelles seront conviés le prêtre et son accompagnant**

En cas de problème il est impératif de prévenir le **Service de la Coopération Missionnaire -Mission Universelle** dans les plus brefs délais ou l'**évêché**.

**Toute demande d'accueil de prêtre pour les années suivantes** (même si il s'agit du même prêtre) **devra passer par le Service de Coopération Missionnaire-Mission Universelle.**

Fait le \_\_\_\_\_ à \_\_\_\_\_

Signature du prêtre accueillant

prêtre accueilli

A renvoyer :

**Service Coopération Missionnaire-Mission Universelle**  
**55 rue Monseigneur Tréhiou**  
**Cs 92241**  
**56007 Vannes cedex**